

20210510 LyonMag

<https://www.lyonmag.com/article/115434/dematérialisation-des-services-de-la-prefecture-a-lyon-la-cimade-appuyee-par-l-ordre-des-avocats#print>

[Judiciaire](#)

Lundi 10 Mai 2021 à 15h06

Dématérialisation des services de la préfecture à Lyon : la Cimade appuyée par l'ordre des avocats



Photo d'illustration - LyonMag

Les avocats du Barreau de Lyon ainsi que la Cimade se mobiliseront le 18 mai à 14h, jour de l'audience, au tribunal administratif de Lyon contre la "dématérialisation imposée aux ressortissants étrangers.

Un référé-suspension contre la dématérialisation des services de la Préfecture du Rhône a été déposé par la Cimade ce vendredi 30 avril.

Cette action fait suite au recours déposé en annulation le 30 mars dernier par l'association "*contre la décision à l'origine de l'organisation d'un accès au guichet exclusivement dématérialisé*".

"Une organisation dématérialisée est aujourd'hui imposée aux usagers ressortissants étrangers devant accéder à la Préfecture du Rhône". Le traitement de certaines démarches comme la demande de titre de séjour ou de naturalisation se font "uniquement et obligatoirement par la voie d'une plateforme en ligne".

Pour la Cimade, cette nouvelle organisation de la préfecture du Rhône "*ne permet pas à l'ensemble des usagers, du fait de la barrière de la langue, de la complexité des procédures à mettre en œuvre et du dysfonctionnement majeur de ce service, d'avoir un accès effectif et légal au service public de la Préfecture*".

L'objectif de la mobilisation, est de faire évoluer "*le statu quo actuel*", et "*la mise en place par les services de la préfecture du Rhône de solutions alternatives à la dématérialisation*".

L'ordre des avocats quant à lui, interviendra "*volontairement dans ces contentieux au soutien des conclusions de la Cimade*" et pour "*faciliter l'accès au droit et à la Justice à tous les usagers et justiciables, sans condition de nationalité*".